N° 379 du mercredi 28 février 2024 - lagazette-yvelines.fr
Hebdomadaire gratuit d'informations locales
Ne pas jeter sur la voie publique

La Gazette en Yvelines

MANTES-LA-JOLIE

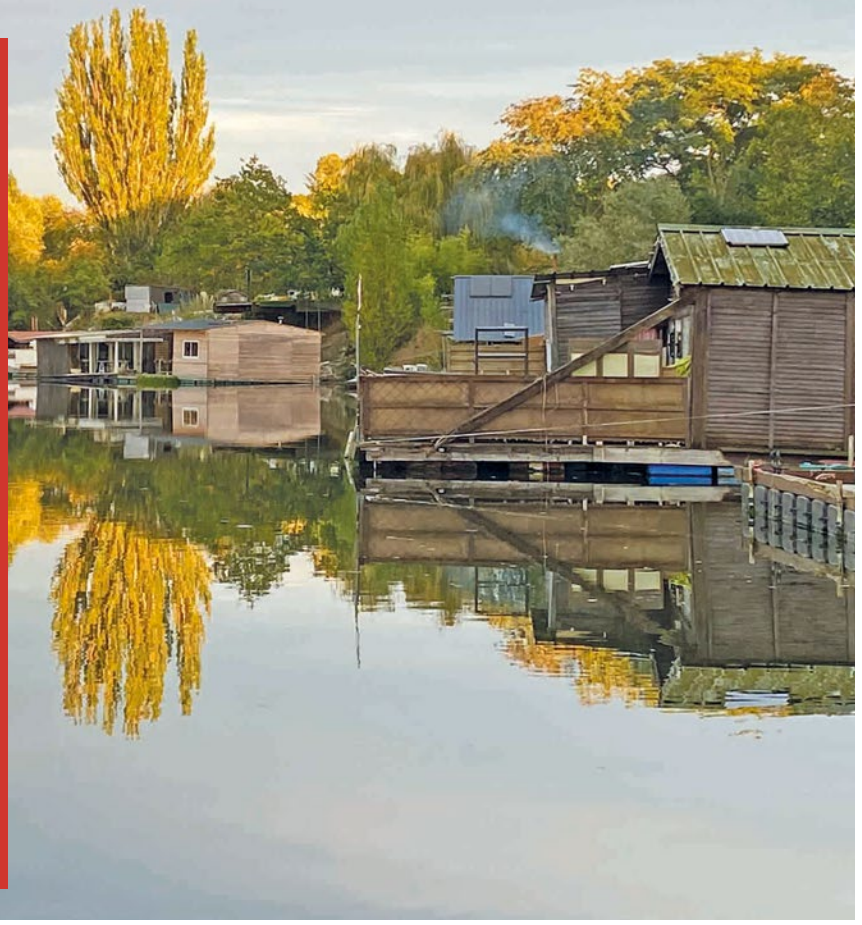
Un adolescent se fait voler avec un couteau sous la gorge

Actu page 10

Étang de la Galiotte : pourquoi les chalets vont-ils être démolis ?

Dossier page 2

Le Département, propriétaire des lieux, souhaite démolir l'ensemble des chalets flottant sur le plan d'eau de Carrières-sous-Poissy afin de sécuriser et renaturer les berges, à la fin de l'année 2025. L'association de l'étang de la Galiotte, par la voix de son président Emmanuel Soyer, entend bien se battre pour préserver ce lieu unique du territoire, et espère même le transformer en lieu pédagogique et culturel.



ASSOCIATION DE L'ÉTANG DE LA GALIOTTE



Actu page 4

MAGNANVILLE

La prison cohabitera avec les pavillons

TRIEL-SUR-SEINE
L'élue de l'opposition Line Wenzel mise en examen — Page 4

POISSY
L'école Montaigne se met au vert — Page 8

MANTES-LA-JOLIE
Périmètre scolaire : un bonnet d'âne pour l'équipe Cognet — Page 9

LIMAY
Il cale en plein rodéo urbain — Page 10

VOLLEY-BALL
Le CAJVB fait la course en tête — Page 12

VALLEE DE SEINE
Nicolas Lumbreras, de Chanteloup-les-Vignes aux « *Petits Meurtres d'Agatha Christie* » — Page 14

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Verdun, l'horreur du passé pour construire l'avenir

Actu page 6



R.F.

Actu page 7

ACHERES

Les brasseurs de chez Respekt veulent lancer leur bar à bières



Actu page 12

FOOTBALL

Pas d'exploit pour le FC Mantois

Vous êtes
entrepreneur, commerçant, artisan
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?
Faites appel à nous !
pub@lagazette-yvelines.fr

CARRIERES-SOUS-POISSY

Étang de la Galiotte : pourquoi les chalets vont-ils être démolis ?

Le Département, propriétaire des lieux, souhaite démolir l'ensemble des chalets flottant sur le plan d'eau de Carrières-sous-Poissy afin de sécuriser et renaturer les berges, à la fin de l'année 2025. L'association de l'étang de la Galiotte, par la voix de son président Emmanuel Soyer, entend bien se battre pour préserver ce lieu unique du territoire, et espère même le transformer en lieu pédagogique et culturel.

MAXIME MOERLAND

« *Ce n'est pas juste du bois qu'ils s'apprêtent à écraser, mais une aventure humaine* ». Le président de l'association de l'étang de la Galiotte, Emmanuel Soyer, n'en démord pas : la volonté du Département de détruire les chalets flottants est selon lui « *une absurdité* ».

Ces petites cabanes pittoresques, qui flottent sur l'étang de la Galiotte et qui permettaient à l'origine aux pêcheurs de s'abriter, servent désormais de logements saisonniers et font pleinement partie du patrimoine local. Auparavant faites de bric et de broc, ces maisonnettes se sont peu à peu métamorphosées et constituent désormais un quartier à part entière, au cœur du Parc du peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy. De quoi faire le bonheur des promeneurs du dimanche, en quête de dépaysement à deux pas de la ville.

« On veut reprendre la maîtrise de cet étang »

Cependant, le propriétaire du lieu reste le conseil départemental. Et celui-ci ne goûte que très peu à ce qu'il juge être des « *constructions sauvages* ». « *On remarque surtout que cela abîme et fragilise la berge*, glisse-t-on du côté du Département. *Tout à commencé il y a 3 ans, quand on a vu que des chalets se revendaient entre 80 000 et 90 000 euros, et que ça se sédentarisait complètement. On a surtout observé que la berge se détériorait, que les gens faisaient des aménagements non autorisés. On veut reprendre la maîtrise de cet étang, d'abord dans une optique de sécurité, puis de renaturation des berges* ».

Pour y parvenir, le Département a changé le système de reconduction des baux de tacite à expresse. De ce fait, il ne renouvellera pas les conventions d'occupation accordées aux occupants des chalets de la Galiotte, et ce dès la fin de l'année 2025. Si au sein du conseil départemental, on assure qu'aucun projet n'est arrêté, la démolition des cabanes ne fait aucun doute.

« *Je pense qu'il y a eu un malentendu dès le départ* », regrette Emmanuel Soyer, qui admet que l'association n'a « *pas joué son rôle* » pendant la crise sanitaire. « *Après le Covid, j'ai envoyé des lettres à ceux qui ne filaient pas droit dans l'association, en leur disant d'entretenir leur chalet et de stopper les travaux non-autorisés, sous peine d'être virés*, se souvient-il. *Et ça s'est arrêté tout de suite ! Il n'y a plus rien qui dépasse, on a redressé la barre* ». Pourtant, pas de quoi convaincre le Département.

Un projet qui tombe à l'eau ?

Alors au mois de novembre 2022, le président de l'association se rend dans le bureau de Pierre Bédier, le président du Département, pour lui présenter une alternative : intégrer les chalets dans un projet culturel, éducatif et écologique. Le but ? Promouvoir ce patrimoine et tout le Parc du peuple de l'herbe qui est devenu, aux yeux d'Emmanuel Soyer, « *un caniparc à 22 millions d'euros* ». L'idée de l'association est d'améliorer les cabanes en alliant des subventions départementales au financement des propriétaires, pour les doter de toitures végétales, de cellules solaires et de mettre en place un système de recyclage d'eau, les cabanes n'ayant toujours pas accès à l'électricité ni à l'eau courante. « *C'était la base : réintégrer l'homme dans la nature sans mauvaise influence de l'un sur l'autre, et redevenir un lieu de contemplation sans impact sur l'environnement* », souligne le président de l'association.



ASSOCIATION DE L'ÉTANG DE LA GALIOTTE

« **Les gens ont adoré, et ils sont devenus dingues quand on leur a appris que tout allait être détruit** » se remémore Emmanuel Soyer.

Outre l'aspect écologique, le projet imagine une ouverture à tout le système éducatif, avec des visites scolaires. « *Il y avait quelques cabanes abandonnées qu'on a proposé de laisser au Département, pour qu'elles soient purement dédiées à des visites pédagogiques* », ajoute Emmanuel Soyer. Sans parler du volet culturel, avec l'installation d'une résidence d'artiste, ou encore la création d'un festival bi-annuel… sur l'eau. « *Je leur ai proposé de fabriquer une barge flottante pour accueillir les musiciens, sans aucun ampli, uniquement a capela avec la portance des ondes sonores sur l'eau. J'imagine un concert de jazz au printemps, et un de musique de chambre en automne. Et là, on ouvre les chalets pour que les gens viennent et profitent du concert, à la manière de loges d'opéra* ».

S'il ne ferme pas la porte de prime abord, le Département finit par mettre fin aux illusions de l'association au début de l'année 2023 : il reprendra bien la maîtrise des chalets à la fin de l'année 2025. « *Leur projet nous a été présenté, mais il y a plusieurs hypothèses, et aucune n'a notre préférence pour l'instant* », déclare le conseil départemental. Si l'instance publique préfère botter en touche, c'est à cause du projet global qui concerne la boucle de Chanteloup, fixé à horizon 2028-2029.

Démolir… Et après ?

« *Nous sommes dans un projet d'acquisition de terrain, de renaturation*, souligne-t-on du côté du Département. *On ne peut pas s'engager tout de suite pour l'étang, car cela viendrait percuter le projet global qui va de Carrières-sous-Poissy à Chanteloup. On ne veut pas démolir pour démolir, ce qu'on veut, c'est récupérer cette emprise. On ne peut pas laisser des gens occuper un lieu comme un village gaulois privatif* ». La rive sud de l'étang de la Galiotte se retrouvait ainsi vierge de toute habitation en attendant que le conseil départemental décide de son destin. « *Ça restera en jachère pendant longtemps, autant laisser les chalets en attendant un projet cohérent* », rétorque Emmanuel Soyer.



ASSOCIATION DE L'ÉTANG DE LA GALIOTTE

Ces petites cabanes pittoresques, qui flottent sur l'étang de la Galiotte et qui permettaient à l'origine aux pêcheurs de s'abriter, servent désormais de logements saisonniers.

Les membres de l'association de l'étang de la Galiotte souhaitent donc mettre à profit le temps qu'il leur reste, en permettant au plus grand nombre de profiter de cet espace hors du temps. C'est dans cette optique que la quarantaine de chalets a accueilli pas moins de 1 200 personnes lors des dernières Journées Européennes du Patrimoine, au mois de septembre 2023. « *Les gens ont adoré, et ils sont devenus dingues quand on leur a appris que tout allait être détruit* » se remémore Emmanuel Soyer. D'ailleurs, cette petite opération a fait grincer des dents du côté du Département : alors que l'association souhaitait réitérer l'expérience à l'occasion des Journées de l'architecture, elle a reçu un courrier recommandé les menaçant d'expropriation immédiate. « *Ils ont organisé cela sans notre autorisation, on est propriétaire, on fait valoir nos droits* » assène la collectivité.

Le dernier levier restant pour l'association ? La mobilisation populaire. Mais avant d'organiser quelque manifestation que ce soit, Emmanuel Soyer veut être sûr d'être soutenu. « *On va organiser quelque chose quoi qu'il arrive, on ne va pas les laisser détruire la seule chose intéressante et pittoresque de ce parc. Il faut que les gens voient le lieu, voient ce qu'il représente. Car ce qu'on cherche à défendre, ce ne sont pas nos 4 bouts de planche, mais tout un patrimoine* ». ■

La longue carrière de l'étang de la Galiotte

L'histoire de ce plan d'eau emblématique remonte aux années 50, quand il ne s'agissait que d'une ancienne carrière de sable. À la fin de l'activité de celle-ci, il a été décidé de l'inonder pour en faire un lieu de pêche. Vient alors une idée à l'un des anciens salariés de la carrière : reproduire des chalets pour s'abriter, selon des cabanes flottantes qu'il avait pu observer lors d'un voyage au Canada. Cette occupation, qui s'est d'abord faite sans autorisation, a ensuite fait l'objet d'une convention d'occupation avec la société d'exploitation de la carrière, propriétaire de l'époque. Le Département a finalement racheté les terrains dans les années 2010.







Sepur

Engagés pour l'avenir
de nos territoires

@Sepur @Groupe_Sepur

SEPUR ACTEUR MAJEUR DES YVELINES

Sepur expert de la collecte, du tri, et de la valorisation œuvre quotidiennement pour améliorer le cadre de vie des Yvelinois.

MAGNANVILLE

La prison cohabitera avec les pavillons

L'État a finalement jeté son dévolu sur le site le plus proche des habitations et du lycée Senghor afin de construire le futur établissement pénitencier de Magnanville. Michel Lebouc, le maire de la commune, souhaite tout de même utiliser tous les recours pour annuler ce projet.

AURELIEN BAYARD

Michel Lebouc revenait tranquillement de vacances quand il tombe sur l'article du *Parisien* datant du 24 février. Dans celui-ci, le maire de Magnanville apprend que le « *site 1* » est retenu pour installer la maison d'arrêt de 700 places prévue pour 2028. Le sang de l'édile n'a fait qu'un tour même s'il s'attendait un peu à ce choix de la part du préfet de la région Ile-de-France, Marc Guillaume : « *Le ministère de la Justice m'avait enfin envoyé, il y a quinze jours, le compte-rendu du comité de pilotage (COPIL) de mars 2023 dans lequel il indiquait que cet emplacement serait privilégié.* »

Malgré les propositions alternatives que proposaient Michel Lebouc et toutes les personnes impliquées contre la construction de la prison de Magnanville, deux emplacements restaient privilégiés, les deux dans cette commune du Mantois. La première, une parcelle située à 150 m des maisons et du lycée Senghor. La seconde, à 800 m. Mais celle-ci a été rejetée puisque dans le cadre du Schéma directeur environnemental 2040 (SDRIF-E), elle contrevient aux principes d'urbanisme édictés par le conseil régional en provoquant un mitage agricole.

Mais que cela soit le site 1 ou 2, l'interrogation demeure chez Michel Lebouc : « *Il y a le problème d'artificialisation des sols, les questions de mobilité avenue de l'Europe à cause du flux lié à l'activité carcérale.* » En dehors de cela, il évoque également la situation du Mantois – « *un territoire sinistré socialement et économiquement et qui ne peut pas être le déversoir de toutes les problématiques du département des Yvelines* » - ainsi que les stigmates de l'attentat vécu en 2016, et que la construction d'une prison pourrait raviver.



ARCHIVES/LA GAZETTE EN YVELINES

En attendant l'annonce officielle du COPIL du 1er mars, il est acté que le site de la Prison de Magnanville sera celui le plus proche des habitations.

Autre raison de son courroux : la délibération lors du conseil communautaire du 8 février pour s'opposer à tout projet pénitentiaire sur le sel de GPSEO. 113 élus ont voté « *pour* » cette délibération mais il y a également eu 10 votes « *contre* », parmi eux les maires de Mézières-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Andresy ou des élus de Mantes-la-Jolie. « *Cette délibération ne pouvait rien empêcher, mais symboliquement c'était beaucoup plus fort d'avoir une solidarité totale vis-à-vis d'un projet qui n'est pas le bon* » se désole Michel Lebouc. En plus de les fustiger, il les invite à accueillir ce projet sur leurs communes.

L'État en prend également pour son grade : « *Quand j'entends les gouvernements dire qu'ils ne veulent plus de maison d'arrêt en pleine ville alors que là c'est le cas... Je ne comprends pas !* » De plus, l'élu magnanvillois déplore une nouvelle fois l'absence de discussion et de communication entre les plus hautes sphères du pouvoir et ses administrations locales. Le COPIL du 1er mars actera officiellement le choix du site 1 mais n'arrêtera pas le combat de Michel Lebouc. L'édile promet qu'il mouillera sa chemise pour se battre contre ce projet incohérent. ■

EN BREF

MAGNANVILLE

Le lycée Senghor ouvre ses portes

L'établissement magnanvillois organise une journée portes ouvertes le samedi 9 mars prochain, de 9 h à 12 h.

Les élèves et le corps enseignant du lycée Léopold Sédar Senghor présenteront leurs différentes formations au public le samedi 9 mars prochain, toute la matinée de 9 h à 12 h.

L'établissement, situé sur la place Pierre Bérégovoy de Magnanville, propose des filières diverses et variées : du général et technologique (ST2S, STMG) aux filières professionnelles (Accompagnement Soins et Services à la Personne, Métiers de la coiffure, Esthétique-Cosmétique-Parfumerie) et Post Bac en apprentissage (BTS Management Commercial Opérationnel, BTS Métiers de l'Esthétique de la Cosmétique et de la Parfumerie).

Pour rappel, le lycée Senghor propose également une visite virtuelle de l'établissement sur son site internet : celle-ci est à retrouver à l'adresse lyc-senghor-magnanville.ac-versailles.fr. ■

EN BREF

TRIEL-SUR-SEINE

L'élue de l'opposition Line Wenzel mise en examen

En janvier 2023, Line Wenzel, élue de l'opposition au sein du groupe « *Vivre ensemble à Triel* », aurait menacé une agente municipale. Celle-ci avait porté plainte à l'époque et une enquête avait eu lieu. Le parquet a décidé de renvoyer l'élue devant le tribunal correctionnel de Versailles le 18 mars.

« *Je suis prête à venir renverser votre bureau sur vos petits genoux. Je ne le ferai pas pour n'importe quoi mais je n'hésiterais pas à le faire si nécessaire. Pauvre fille.* » aurait déclaré Line Wenzel, élue de l'opposition au sein du groupe « *Vivre ensemble à Triel* » à l'attention d'une agente municipale, comme nous l'indiquions dans notre édition du 23 février 2023.



LA GAZETTE EN YVELINES

« *Je suis prête à venir renverser votre bureau sur vos petits genoux* [...] *Pauvre Fille* » aurait déclaré Line Wenzel, élue de l'opposition au sein du groupe « *Vivre ensemble à Triel* » à l'attention d'une agente municipale.

Un acte pas forcément isolé puisqu'une précédente altercation au téléphone, datant du 23 novembre, aurait également eu lieu entre ces deux mêmes personnes. L'élue de l'opposition aurait déjà déclaré à l'époque peu ou prou la même chose : « *Cette fois-ci qu'est-ce que vous voulez ? Que je déboule en Mairie et que je pète tout ?* […] *Je vous plains de travailler dans une Mairie de merde !* » Acte démenti par l'intéressée dans notre édition du 23 février.

L'avocat de la plaignante, Maître Aurane Reihanian, avait alors demandé devant « *la gravité de ces actes et l'extrême violence des propos tenus par Madame Line Wenzel* » à ce qu'une enquête soit ouverte par Madame la Procureure de la République du Tribunal judiciaire de Versailles. Celle-ci a donc bien eu lieu et a renvoyé Line Wenzel devant le tribunal correctionnel de Versailles pour des faits « *d'injures publiques* » le 18 mars. ■

TRIEL-SUR-SEINE

La navette électrique va circuler du lundi au samedi

Le mini-bus zéro émission de la Ville de Triel-sur-Seine desservira également le quartier de l'Hautil à partir du lundi 4 mars prochain.

En réponse au succès de sa navette électrique, la municipalité de Triel-sur-Seine a décidé de faire évoluer sa desserte : à partir du lundi 4 mars, elle circulera du lundi au samedi mais aussi pendant les vacances scolaires, tout en restant gratuite pour tous.

Le Quartier de l'Hautil sera desservi

À partir de cette date, le terminus « *Parc aux étoiles* » sera remplacé par une boucle rue Ecancourt/rue du Cordon , afin de desservir L'Hautil à la demande des riverains (excepté dans le circuit associatif du mercredi après-midi). Pour rappel, il n'y a pas d'arrêts fixes. Placez-vous n'importe où dans une rue où le passage de la navette est prévu et faîtes signe au conducteur. Pour retrouver ses horaires de passage (à titre indicatif), rendez-vous sur le site de la municipalité (triel-sur-seine.fr). Vous pouvez également suivre le trajet de la navette en temps réel en installant l'application Zenbus sur votre smartphone. ■



VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE

Vous pouvez également suivre le trajet de la navette en temps réel en installant l'application Zenbus sur votre smartphone.

LES MUREAUX

Participer au casting de *N'oubliez pas les paroles*

L'émission de *France 2* recherche des participants aux Mureaux, et organise un casting à distance auquel vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire.

Vous impressionnez vos proches en fredonnant sans faute vos titres favoris ? Vous prenez un malin plaisir à critiquer les candidats de *N'oubliez pas les paroles* quand ils sèchent en direct ? Alors c'est peut-être votre heure : *France 2* recherche des candidats aux Mureaux pour son émission musicale quotidienne.

Un casting faisable à distance

Vous pouvez même passer le casting à distance, où vous voulez, et quand vous voulez. Pour tenter votre chance, il vous suffit de vous inscrire en ligne sur inscription.noplp.tv, en remplissant le formulaire dédié. L'équipe de casting reviendra alors vers vous pour vous faire passer les tests de sélection. Pour plus d'informations, contactez le 01 49 17 84 20. ■



LA GAZETTE EN YVELINES

■ EN IMAGE

LIMAY

Les enfants font les clowns pour le carnaval

Quelques jours après la première représentation de la Compagnie des contraires dans la commune, la Ville de Limay a mis les arts du cirque à l'honneur lors du carnaval, le vendredi 23 février dernier devant l'hôtel de ville. Les enfants ont revêtu leurs plus beaux costumes colorés pour l'occasion, et ce malgré la pluie qui est malheureusement venue gâcher la fête en cours de parade. Cette semaine, deux autres communes organisent à leur tour leur carnaval : celui de Mézières, sur le thème des Jeux Olympiques, se tiendra ce samedi 2 mars à 15h à l'école de la Villeneuve, et celui d'Andrésy est organisé à l'espace Julien Green, le lendemain de 10 h à 17 h. ■

MEZIERES-SUR-SEINE

Le conseil des citoyens renouvelle ses effectifs

La Ville de Mézières recherche les nouveaux membres de son conseil des citoyens, instance de démocratie participative composée pour moitié de volontaires et pour moitié de tirés au sort, bénévolement engagés pour 2 ans.

Les membres du conseil des citoyens ont pour mission de travailler sur les sujets d'intérêt municipal, par des travaux de réflexion en ateliers, et de soumettre des propositions aux élus du conseil municipal. Alors que la première mandature touche à sa fin, la municipalité de Mézières recherche des bénévoles pour intégrer cette instance de démocratie participative, et ce pour une durée de 2 ans.

« *La municipalité remercie les membres sortants pour leur engagement dynamique ayant conduit à de belles réalisations* » se félicite la Ville sur son site. Pour prendre part à ce conseil regroupant une moitié de volontaires et une moitié de tirés au sort, il suffit de remplir le formulaire dédié sur le site internet de la Ville de Mézières (mezieres78.fr). ■

■ EN BREF

VALLEE DE SEINE

Don du sang : les donneurs au rendez-vous

Toute la semaine dernière, des campagnes de dons du sang avaient lieu dans la Vallée de Seine. Les donneurs ont été au rendez-vous, pour la plus grande joie des bénévoles et des médecins.

Que ce soit à Poissy ou à Mantes-la-Ville, les personnes désireuses de donner leurs sang, plasma et plaquette étaient au rendez-vous la semaine dernière. Dès le 19 février, les donneurs pouvaient se rendre dans la cité Saint-Louis. 91 volontaires, dont 10 nouveaux donneurs, ont donc participé à la collecte de sang organisée par l'EFS. Même sentiment de satisfaction du côté de la commune mantevilloise. « *Nous avions prévu 77 personnes et là nous les avons déjà faites* » confie une bénévole lors de la collecte du 23 février au sein de la Mairie. Une affluence permise grâce à la prise de rendez-vous en ligne. Il y avait même un peu d'attente : « *Entre le moment d'arrivée, le don et la surveillance après le don, il se passe environ 20 minutes, là nous sommes plus proches des 45 minutes-1 heure* ».



LA GAZETTE EN YVELINES

D'autres collectes sont organisées à Magnanville et Carrières-sous-Poissy ce jeudi 29 février.

En effet, lorsque vous allez sur le site de l'EFS, un calendrier des collectes est noté avec la possibilité de réserver sa place. « *Parfois il y a des désistements mais nous voyons qu'ils reprennent vite rendez-vous* » explique la bénévole de Mantes-la-Ville. Même si finalement de nombreuses personnes se déplacent, les dons doivent être faits régulièrement puisqu'une poche de sang a une durée de vie de 42 jours, 45 pour les plaquettes. Seul le plasma peut se congeler. ■

POISSY

2 ans après, une marche en soutien à l'Ukraine

Le samedi 24 février, élus et habitants de Poissy se sont rassemblés devant l'hôtel de Ville pour une « *marche de la liberté* » jusqu'à Saint-Germain-en-Laye.

Deux ans après le début de l'invasion russe en Ukraine, une « *marche de la liberté* », organisée par la Maison ukrainienne et le Réseau européen de Poissy, s'est élancée le samedi 24 février à 9 h de la place de la République en direction de Saint-Germain-en-Laye. Élus, Pisciacaises et Pisciacais, munis de drapeaux bleu et jaune, se sont donné rendez-vous pour témoigner de leur soutien au peuple ukrainien. « *En ce triste anniversaire, la Ville de Poissy se tient aux côtés du peuple ukrainien avec compassion et solidarité,* a déclaré la maire de Poissy, Sandrine Berno dos Santos, sur ses réseaux sociaux. *Poissy sera toujours au rendez-vous des grandes et justes causes* ». La marche s'est achevée par une messe ukrainienne à la chapelle des Franciscaines de Saint-Germain-en-Laye. ■



VILLE DE POISSY

Le départ était donné à 9 h sur la place de la République.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Verdun, l'horreur du passé pour construire l'avenir

Comme chaque année, Conflans-Sainte-Honorine commémore la bataille de Verdun. Le charnier de la « *Der des der* », symbole de la férocité des combats, doit nous permettre de regarder les erreurs du passé afin de ne pas les reproduire à l'avenir.

AURELIEN BAYARD

108 ans plus tard, il ne reste plus personne pour en parler de vive voix. Pourtant la bataille de Verdun a profondément marqué la France sur plusieurs générations. « *Un chapitre inoubliable, avec plus de 700 000 victimes (305 000 tués et disparus, 400 000 blessés, Ndlr), l'horreur de la guerre aura marqué physiquement et psychiquement tous les foyers français* » relate Pierre Papinet, conseiller municipal préposé aux anciens combattants lors de cette journée de commémoration le 21 février.

Pendant plus de 10 mois – de février à décembre 1916 - les Poilus ont protégé les bords de la Meuse face aux soldats allemands, bravant le froid, la boue, et l'odeur pestilentielle des cadavres qui s'amoncelaient. Ce devoir de mémoire se télescopait avec un autre événement d'une grande importance ayant lieu la même journée : la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian. Un moyen également de rappeler que certains héros peuvent se transformer en bourreau.

Pour le traître de Verdun, les décennies commencent enfin à rétablir la vérité. Au sortir de la guerre, c'est un génie tacticien, qui refuse les offensives inutiles. Et lorsqu'il est nommé commandant en chef des armées françaises en 1917, le futur chef du régime de Vichy matait aussi bien la mutinerie des Poilus en améliorant leur quotidien qu'en les fusillant pour l'exemple.

De plus, même le charnier de la « *Der des der* » n'est pas vraiment de son œuvre. Avant qu'il en prenne le commandement, il faut remercier les interventions du Général de Castelnau pour éviter la chute de la rive droite de la Meuse. Par ailleurs, il n'aura dirigé le front de Verdun que du 26 février au 30 avril 1916 alors que le Général Nivelle, lui, a officié du 1er mai jusqu'à la mi-décembre.

Dans tous les cas, le succès fut au bout de cette campagne, avec tout de même un arrière-goût de victoire à la Pyrrhus. Mais le plus important est ailleurs comme le rappelle Pierre Papinet : « *Il faut désormais œuvrer pour un monde où le dialogue doit remplacer la violence et où se souvenir du passé permettra de célébrer le présent et construire le futur.* » ■



LA GAZETTE EN YVELINES

Le conseil municipal des enfants était présent à la commémoration.

INDISCRETS

Le triathlon sera-t-il privé de natation aux prochains Jeux Olympiques de Paris ? C'est en tout cas ce que redoute le champion du monde de la discipline, le Pisciacais Dorian Conninx. Interrogé par *Le Figaro*, le triathlète yvelinois s'est inquiété de l'absence de plan B si la pollution de la Seine ne permet pas la tenue de l'épreuve dans des conditions optimales.

Cependant, quelques jours après la parution de l'interview, le CIO s'est empressé de rassurer tout le monde : les épreuves pourraient être décalées de quelques jours afin de rentrer dans les clous, selon *RMC*. Pour l'heure, les épreuves de triathlon sont prévues les 30, 31 juillet et le 5 août 2024 dans Paris. Espérons que ce flou ambiant ne remette pas en cause les chances de médailles yvelinoises portées par le licencié du Poissy Triathlon. ■

Après l'Ecquevillois Stolt lors de l'ouverture de la nouvelle saison, c'est une nouvelle yvelinoise qui a tapé dans l'œil du jury de *The Voice* samedi dernier. Adnaé, ancienne habitante de Poissy, s'est illustrée en interprétant le titre « *Voilà* » de Barbara Pravi lors de son audition à l'aveugle, poussant tous les jurés à se retourner.

C'est finalement dans l'équipe de Bigflo et Oli qu'Adnaé fera ses gammes. Elle sera de retour sur *TF1* au mois d'avril lors des battles, et portera haut les couleurs des Yvelines aux côtés de son voisin d'Ecquevilly. ■

Les rafales de vent de la semaine dernière, allant parfois jusqu'à 110 km/h, ont causé quelques dégâts en Vallée de Seine. Demandez aux usagers de la ligne J. Le jeudi 22 février, deux arbres sont tombés sur une caténaire et sur les voies à Villennes-sur-Seine, interrompant le trafic entre Paris-Saint-Lazare et Mantes-la-Jolie dans l'après-midi.

Des équipes de bûcherons ont fini par intervenir pour rétablir la circulation dans la soirée. L'autre branche de la ligne, entre Argenteuil et Conflans-Sainte-Honorine, a elle aussi été perturbée en raison d'un obstacle sur la voie à Cormeilles-en-Parisis. ■

Le spectacle de Booder aux Mureaux, très attendu, a été un grand succès le samedi 24 février dernier. C'est un Cosec Pablo Neruda plein à craquer qui a accueilli l'humoriste pour son dernier seul en scène, « *Booder is back* ». Si la soirée fut une franche réussite, le comédien a néanmoins été dans l'obligation, à plusieurs reprises, de sommer une partie des spectateurs de lâcher leur téléphone portable pendant la représentation. À croire que même après avoir payé une place plusieurs dizaines d'euros, certaines ne peuvent s'empêcher de passer plus d'une heure sans être distrait par leur smartphone. ■

EN BREF

MAGNANVILLE

Une cérémonie en hommages aux victimes du terrorisme

Élus, officiels et anciens combattants de Magnanville se réuniront le lundi 11 mars, à 11 h, sur le parvis de la mairie, pour rendre hommage aux victimes du terrorisme.



ILLUSTRATION/LA GAZETTE EN YVELINES

Allocutions, minute de silence et dépôts de gerbes rythmeront ce moment de recueillement.

Le 11 mars est devenu, en 2019, la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme. Si elle sera commémorée aux quatre coins de l'hexagone, elle aura un écho particulier dans la commune de Magnanville, après l'attentat perpétré sur les deux policiers en juin 2016.

Une cérémonie se tiendra sur le parvis de l'hôtel de ville, à 11 h, en présence d'élus, d'officiels et d'anciens combattants. Allocutions, minute de silence et dépôts de gerbes rythmeront ce moment de recueillement, qui permettra également de rendre hommage aux forces de sécurité et de secours qui luttent quotidiennement pour la protection de tous. « *La ville y réaffirmera aussi son attachement aux valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité* », déclare la municipalité dans un communiqué. ■

EN BREF

VERNEUIL-SUR-SEINE

Une concertation publique sur les Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable

Jusqu'au 17 mars prochain, les habitants sont invités à donner leur avis sur les zones favorables à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable.

La loi APER du 10 mars 2023 vise à faciliter le développement des énergies renouvelables sur le territoire français. Elle prévoit que les communes définissent, sur délibération du conseil municipal et après concertation du public, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).

Jusqu'au 17 mars prochain, la Ville de Verneuil-sur-Seine organise une consultation publique et invite les habitants à transmettre leurs observations. « *Une première cartographie a été réalisée comme base de travail et de réflexion*, indique la municipalité sur son site. *Pour la commune de Verneuil-sur-Seine, un équilibre entre le développement des EnR et la préservation des espaces naturels et du cadre de vie des Vernoliens est primordial* ». Pour retrouver lesdites cartographies, rendez-vous sur verneuil78.fr. Et pour participer à la consultation, envoyez vos remarques ou suggestions par mail à ecologie@verneuil78.fr, en mentionnant en objet « *Concertation ZAENR* », ou via le registre disponible dans les locaux des Services techniques de la ville au 6 rue Saint-Martin. Une réunion publique sera également organisée à ce sujet, le 8 mars prochain à la salle Michel Rocard. ■



GPSEO

Une réunion publique sera également organisée à ce sujet, le 8 mars prochain à la salle Michel Rocard.

ACHERES

Les brasseurs de chez Respekt veulent lancer leur bar à bières

L'équipe de la brasserie locale Respekt a lancé une campagne de financement participatif pour créer une « Tap room », lieu de vie autour de leur bière artisanale, dans la zone industrielle d'Achères.

MAXIME MOERLAND

« *On ne s'y attendait pas trop !* » Après le succès des « *Respekt Party* », soirées estivales qui rassemblaient plusieurs centaines de personnes sur le parking de leur brasserie, Romain Fillatreau a senti une demande grandissante auprès des amateurs de leur bière artisanale. Depuis 2020, le cofondateur de Respekt et son équipe proposent des bières brassées localement à Achères, mais ne possèdent pas de lieu pour accueillir leurs clients dans les meilleures conditions. « *À chaque fois, on me demandait quand était la prochaine soirée,* glisse le gérant de la brasserie, dans un sourire. *Ces moments de détente étaient très appréciés, grâce à ce côté social et convivial. Alors je me suis dit, faisons une Tap room !* »

Le concept de Tap room signifie tout simplement un lieu où une brasserie sert ses propres bières. C'est donc au sein de son local actuel, situé dans la zone industrielle d'Achères au 11 rue des maraîchers, que Respekt souhaite mettre en place son bar à bières en vente directe, et ainsi transformer totalement les lieux. « *J'ai voulu faire une sorte de tiers-lieu, où on va pouvoir venir dans un petit microcosme déconnecté*, décrit Romain Fillatreau. *J'aime voir les gens sourire, découvrir des choses, partager des moments de joie. Le but est de créer un lieu de vie où tout le monde se rassemble* ».



R.F.

La vente directe depuis les cuves, situées à quelques mètres de là, permettra de proposer des pintes à partir de 6 euros.


R.F.

Romain Fillatreau espère ouvrir sa Tap room au mois de mai 2024.

Décoration industrielle et végétale, bar avec 2 tireuses, assiettes de charcuterie et de fromage, terrasse ou encore soirées stand-up et musicales… Romain Fillatreau a déjà pensé à tout. Reste l'épineuse question du financement : outre l'aide du Département, le co-fondateur de Respekt a lancé une cagnotte en ligne afin de couvrir le prix des travaux. Car malgré le succès de la bière achéroise, il n'est toujours pas en capacité de se verser un salaire. « *C'est la dure réalité, si je n'atteins pas le palier des 8000 euros avant le 17 mars, le projet ne verra pas le jour* », regrette-t-il. Si vous souhaitez faire partie des mécènes de ce nouveau lieu et soutenir l'initiative tout en bénéficiant de contreparties houblonnées, une seule adresse : fr.ulule.com/respekt-bar. ■

EN BREF

POISSY

Un dépistage des maladies rénales et du diabète au CHIPS

Dans le cadre de la semaine nationale du rein, l'hôpital de Poissy propose un dépistage anonyme et gratuit le lundi 4 mars entre 9 heures et 17 heures.

20 % des patients ayant un diabète de type II ont une maladie rénale, et environ 42 % des patients dialysés sont porteurs d'un diabète, soit plus de 20000 patients en France. Ces chiffres montrent à quel point la maladie rénale chronique est un syndrome souvent silencieux, et qu'il est important de la dépister rapidement. C'est en ce sens que le Centre Hospitalier Intercommunal Poissy-Saint-Germain (CHIPS) organise une journée de dépistage sur son site pisciacais, le lundi 4 mars de 9h à 17h. Les usagers seront accueillis dans le hall et orientés vers un bureau de consultation, pour un dépistage gratuit et anonyme. Les infirmiers ou infirmières du service seront présents sur le stand pour des conseils préventifs. À l'issue de ces examens, un néphrologue recevra le ou la consultante, et en fonction des résultats de ce dépistage, il l'orientera soit vers son médecin traitant, soit vers une consultation spécialisée. ■

EN BREF

ISSOU

Exclusion temporaire avec sursis pour les collégiens qui avaient accusé à tort leur prof de racisme

En décembre, une polémique avait éclaté au sein du collège Jacques Cartier d'Issou. Durant un cours d'histoire de l'art, une professeure avait été accusée à tort de racisme. Deux élèves avaient été identifié comme les auteurs de cette rumeur. Ils viennent d'être exclus temporairement.

Le 7 décembre, lors d'un cours ayant l'art comme thématique, une polémique éclate. Une professeure de français présente une peinture de Giuseppe Cesari – le Cavalier d'Arpin – sur laquelle figurent 5 femmes nues. Certains élèves ont détourné le regard devant les corps dévêtus. Cela aurait pu en finir là mais des rumeurs ont commencé à prendre de l'ampleur dans l'établissement scolaire : la membre de l'Education Nationale aurait fait exprès d'interroger des élèves de confession musulmane dans le but de les mettre mal à l'aise. Sauf qu'il n'en était rien d'après de nombreux témoignages.


COLLEGE JACQUES CARTIER

Exclusion temporaire pour les deux collégiens qui ont propagé la rumeur de racisme envers leur professeure de français.

Un dialogue apaisé réalisé avec les familles

Les propagateurs de cette rumeur – deux collégiens – ont été rapidement identifiés et leur conseil de discipline a eu lieu en janvier. D'après les informations de *78Actu*, ils ont été exclus temporairement, sans préciser le nombre de jours. Le rectorat a précisé au site internet d'informations locales qu'un dialogue apaisé a été réalisé avec les familles, ce qui a permis de retrouver un climat serein au sein de l'établissement. ■

VERNEUIL-SUR-SEINE

Bilan de mi-mandat : les élus de la majorité interrogent les habitants

Le groupe « *Naturellement Verneuil Ensemble* » a réalisé une opération de porte-à-porte, du 1er octobre 2023 au 20 février 2024, afin de recueillir l'opinion des Vernoliennes et Vernoliens sur leurs actions.

Après celle réalisée pendant la campagne des élections municipales, les élus du groupe majoritaire « *Naturellement Verneuil Ensemble* » ont organisé une nouvelle « *Grande marche* », nom donné à leurs enquêtes de terrain réalisées en porte-à-porte auprès des habitants de Verneuil-sur-Seine. Réalisée entre le 1er octobre 2023 et le 20 février 2024, celle-ci avait pour but de prendre le pouls de la ville à l'heure du bilan de mi-mandat.

Les résultats de la-dite enquête, réalisée auprès de 300 personnes, relèvent plusieurs données intéressantes. Par exemple, 85 % des Vernoliennes et des Vernoliens s'inquiéteraient du manque de médecins et de professionnels de santé sur la commune. Une autre donnée à relever est celle du désamour envers la communauté urbaine : 57 % des sondés déclarent ne pas avoir une bonne opinion de GPSEO.

Outre la satisfaction de l'abandon du projet de contournement de la RD154 ou de l'ouverture de la maison médicale, les habitants se sont également prononcés sur de potentiels projets futurs. 54 % d'entre eux considèrent que la réflexion autour d'une piétonisation du coeur de ville est nécessaire, mais pas une priorité. ■



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Les résultats de l'étude ont été présentés le samedi 24 février en salle Michel Rocard.

MANTES-LA-JOLIE

ParcourSup, quelle embrouille...

Depuis le 17 janvier 2024, ParcourSup ouvre ses portes pour le plus grand plaisir de nos collègues lycéens. C'est à présent le moment de faire leur choix et de cocher les différentes cases qui traceront leur avenir. Voici donc la suite des aventures des lycéens de l'établissement Notre-Dame.

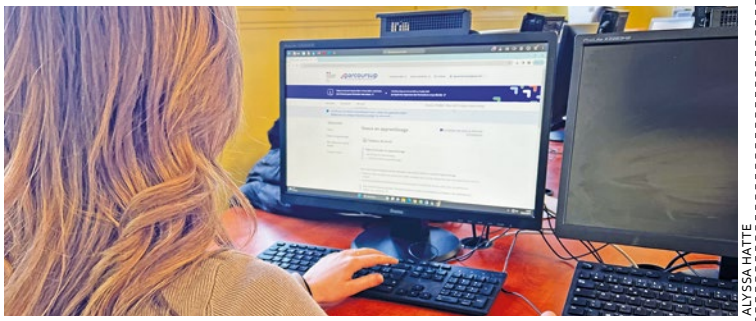
ALICIA, ALYSSA, CAMILLE, MATTEO

Ça y est ! Les fêtes de Noël sont passées, la nouvelle année a débuté et avec elle de nouvelles résolutions qui, comme tous les ans, ne seront pas tenues… Maintenant, en plus du retour sur le chemin de l'école, nos camarades doivent plancher sur ParcourSup. Chaque année, beaucoup d'élèves de Terminale redoutent l'ouverture de ce fameux portail, alors qu'à leur arrivée au lycée, il était le cadet de leurs soucis. Maintenant c'est leur principale préoccupation. Ils mangent, ils dorment et ils vivent ParcourSup à longueur de journée.

Même les sujets de conversation tournent autour de l'inquiétude de trouver la bonne école pour notre futur. « *Aujourd'hui j'ai 17 ans, je souhaiterais devenir Directrice Marketing mais je ne sais pas si dans 20 ans je ne deviendrais pas dentiste, ou quelque chose qui n'a aucun rapport avec mes projets actuels* » explique Elodie, élève de Terminale. L'appréhension touche quelques-uns de nos camarades. « *Je suis en panique, je sais ce que je veux faire mais j'ai peur de m'engager dans une filière qui, au final, ne me plait pas* », s'inquiète Thémis, élève de Terminale AGOrA.

Malgré tout, d'autres gardent la tête sur les épaules comme Antoine. Il nous explique calmement qu'il aimerait travailler en tant que DRH car « *ses multiples stages et expériences* » l'ont conforté dans ce choix : « *Les compétences qui touchent le domaine des Ressources Humaines me correspondent le plus* ». Bon élève, il reste serein sur l'issue de ces choix sur ParcourSup. Quant à nous, auteurs de cet article, c'est plutôt tempête sous un crâne. « *Qu'est-ce que j'aime faire ?* » « *Quelles sont mes qualités ?* », autant de questions parfois sans réponse. Heureusement, nos parents nous conseillent, et surtout, nous rassurent.

Nous commençons donc peu à peu à formuler nos vœux jusqu'au 14 mars, date de fermeture de ParcourSup. La crainte d'une école trop loin de nos domiciles ou trop coûteuse nous submerge lorsque nous validons un par un nos choix. L'attente sera également terrible et il faudra prendre notre mal en patience pour connaître nos résultats qui n'arriveront qu'au mois de juillet… ■



ALYSSA HATTE

Camille, élève de Terminale AGOrA, est en train de mettre ses vœux sur Parcoursup avec une légère appréhension.

EN BREF

LIMAY

Une réunion d'informations sur le lycée et les études supérieures

La Ville de Limay organise une rencontre pour les parents et leurs enfants s'interrogeant sur leur orientation, le lundi 4 mars à 18h à l'espace culture Christiane Faure.



ILLUSTRATION /LA GAZETTE EN YVELINES

L'événement est organisé dans le cadre du label « *Cités éducatives* ».

Comme de nombreux parents, vous vous posez des questions sur l'avenir scolaire et professionnel de votre enfant ? Des professionnels seront présents au centre culturel Christiane Faure, le lundi 4 mars à 18 h, pour répondre aux questions des enfants, mais aussi des parents.

Que ce soit le lycée, les études supérieures ou parcoursup, tous les sujets pourront être abordés. D'autant plus que la clôture des demandes de vœux est prévue pour le 14 mars. L'événement est organisé par la Ville de Limay, dans le cadre du label « *Cités éducatives* ». Celui-ci vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il consiste en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. ■

EN BREF

POISSY

L'école Montaigne se met au vert

L'établissement, qui est le premier à bénéficier du programme de végétalisation des cours d'écoles, bénéficie actuellement de la plantation de massifs végétaux.

Répondre aux enjeux climatiques et de bien-être des enfants, et renforcer le caractère pédagogique des cours d'écoles. Tel est l'objectif du programme de végétalisation des cours d'écoles, lancé en novembre à Poissy. Celui-ci se concrétise avec la plantation, en ce moment même, de massifs végétaux dans la cours de l'école Montaigne, la première à bénéficier du dispositif.



VILLE DE POISSY

Le béton sera également remplacé par du sol perméable et stabilisé entre la zone de classe en extérieur et le potager.

Le béton va être remplacé

Le béton sera également remplacé par du sol perméable et stabilisé entre la zone de classe en extérieur et le potager. À la demande de l'équipe pédagogique, différentes zones (de calme, potager, terrain de sport, classe en extérieur composée de mobilier, d'ombrières et d'un tableau adaptés) vont être créées.

« *Ce projet qui se concrétise après un an de réflexion, se place également dans la lignée des actions écoresponsables que nous avons mises en place depuis 2020, à l'instar de l'opération 1 000 arbres* », avait déclaré la maire de Poissy, en novembre dernier lors de la présentation du projet. ■

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Un budget participatif centré sur l'éducation

La Ville relance son appel à projets à destination des parents, des professionnels et des jeunes, et permet à chacun de proposer son idée pour l'éducation chantelouvaise entre le 20 mars et le 20 avril.

Pour l'édition 2024 de son budget participatif, la municipalité de Chanteloup-les-Vignes a fait le choix de mettre l'accent sur un thème bien précis : l'éducation. Les Chantelouvaises et Chantelouvais qui le souhaitent pourront proposer leurs idées entre le 20 mars et le 20 avril. Les propositions peuvent provenir d'individus ou de collectifs, mais doivent toujours servir un intérêt citoyen général. Pour participer, il suffit de remplir le formulaire de proposition de projet accessible sur le site de la Ville ou en mairie, et de l'envoyer à l'adresse cite.educative@chanteloup-les-vignes.fr.

Le projet devra répondre à une ou plusieurs des thématiques suivantes : briser la barrière de la langue, faciliter l'usage du numérique au quotidien, renforcer la place des parents dans la continuité éducative, favoriser le vivre ensemble, améliorer le bien être de tous, développer des valeurs communes, valoriser la réussite et l'engagement, faciliter l'accès aux loisirs, aux sports, aux arts et à la culture. ■



ILLUSTRATION/LA GAZETTE EN YVELINES

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire de proposition de projet accessible sur le site de la Ville ou en mairie.

MANTES-LA-JOLIE

Périmètre scolaire : un bonnet d'âne pour l'équipe Cognet

En votant lors du dernier en conseil municipal une modification partielle des périmètres scolaires, les élus de la majorité municipale ont prouvé leur amateurisme et méritent un bonnet d'âne. La décision aurait dû être prise en décembre.

SALONIC BRAMUDA

Si le vote intervenu lors du dernier conseil municipal à propos des périmètres scolaires était noté, Raphaël Cognet et son équipe mériteraient un zéro pointé ! Pour une raison factuelle et incontestable. Avec une application qui doit intervenir à la prochaine rentrée scolaire de septembre, la ville a déjà débuté depuis le 8 janvier les inscriptions scolaires 2024-2025, inscriptions qui concernent les entrées en maternelle et les nouveaux arrivants pour tout le primaire.

Sauf que pour des raisons qui n'ont pas échappé aux agents, il était indispensable de délibérer en décembre pour adapter les inscriptions en janvier et pour permettre à la DSI (direction des services informatiques) de mettre à jour le logiciel qui permet une affectation automatique des élèves en fonction des rues qu'ils habitent afin qu'ils soient dirigés vers les écoles dont ils dépendent. Le tout en guichets accueil de manière automatique et sans contestation possible. Mais une fois de plus, ce sont les agents qui sont en première ligne et qui héritent de l'incurie des élus car ni la direction Citoyenneté ni la DSI n'ont été informés en amont de cette délibération sur le périmètre scolaire.

« *Décidément, pas grand-chose ne fonctionne dans cette mairie. Dès qu'il s'agit d'assurer le service public, ils sont aux abonnés absents et ce sont les agents qui tentent de rattraper les erreurs de la direction générale des services et des élus* » plaide un agent, écœuré par la tournure des évènements « *là, ce qui risque de se passer, c'est qu'ils vont devoir faire rappeler les familles pour leur dire. Désolé, nous nous sommes trompés, nous vous avions dit que votre enfant allait être scolarisé à telle école, finalement, il le sera à telle autre. À l'évidence, ça ne va pas aller sans poser des problèmes* ».

Ironique, un autre agent, lassé de passer comme un certain nombre de ses collègues pour ce qu'il n'est pas enfonce le clou : « *Franchement, les inscriptions scolaires, pour une mairie, c'est le B A BA. Chez nous, ils ne font pas un vrai travail de fond en direction des administrés. Ils font surtout des choses qui brillent dont ils peuvent se vanter* ». ■



ILLUSTRATION /LA GAZETTE EN YVELINES

Avec une application qui doit intervenir à la prochaine rentrée scolaire de septembre, la ville a déjà débuté depuis le 8 janvier les inscriptions scolaires 2024-2025.

EN BREF

MANTES-LA-JOLIE

La mairie sous-traite des tâches du service informatique

Une ex-agent de la ville vient de décrocher un contrat de prestataire pour faire le travail qu'elle faisait par le passé comme... agent. Explications.

Le 2 février dernier, l'adjoint au maire Reber Kubilay a signé un contrat à une ancienne chef de projet de la commune afin qu'elle assure l'assistance informatique de la Direction des finances. Le document prévoit « *un accord cadre à bons de commande d'un montant maximum de 39 999 euros H.T* ». Le marché a été conclu pour deux ans.

Dépourvu de directeur depuis un temps certain dans ce pan de l'administration communale, l'équipe municipale majoritaire n'a pas d'autre choix que de parer au plus pressé et de combler les manques, y compris en faisant appel à cette dame qui a choisi de quitter son poste par la grande porte et qui y revient en utilisant la même issue mais cette fois comme prestataire. Avec, on le souhaite pour elle mais moins pour les contribuables mantais, une meilleure rémunération.

« *Cette manière de fonctionner est finalement assez anecdotique* » relève un connaisseur de l'administration communale « *mais il démontre au moins une chose c'est que les compétences en interne en mairie de Mantes-la-Jolie fondent comme neige au soleil et que nombre d'entre elles décident de partir de la ville pour parfois y revenir afin d'effectuer les tâches qui leurs incombaient comme agents* » le fonctionnaire considère que : « *Ce n'est pas une manière très pérenne de conserver un personnel communal en état de fonctionnement normal. C'est même une dérive qui consiste à confier au privé du travail qui revient de fait au secteur public. J'espère au moins que les syndicats vont demander des comptes sur cette affaire car s'il s'agit là d'un acte isolé, il peut aussi s'agir d'un test pour voir jusqu'où la municipalité peut aller jusqu'à cette forme de privatisation rampante* ». ■

EN BREF

MANTES-LA-JOLIE

Quand Édouard Philippe parle, Raphaël Cognet boit

Lors d'une réception en comité restreint à Saint-Germain-en-Laye, le maire de Mantes-la-Jolie a été surpris un verre à la bouche alors que l'ex-premier ministre intervenait au micro. Que faisait-il là, lui l'ex-proche de Pierre Bédier et de Valérie Pécresse ?

La scène se passe fin janvier en petit comité. Le maire de Saint-Germain-en-Laye et référent Horizons pour l'Ile-de-France organise un pot de l'amitié qui rassemble des élus et sympathisants de l'ancien ministre Édouard Philippe. L'ex-occupant de Matignon sort d'une séance de dédicaces dans une librairie de la ville royale. Alors qu'Édouard Philippe s'exprime au micro et que les invités boivent les paroles de l'ancien chef du gouvernement, Raphaël Cognet boit lui…son verre. On connaissait l'adage de « *manger à tous les râteliers* », on connait désormais celui dont le maire de Mantes-la-Jolie est l'adepte : « *boire à tous les abreuvoirs* ».



LA GAZETTE EN YVELINES

On connaissait l'adage de « *manger à tous les râteliers* », on connait désormais celui dont le maire de Mantes-la-Jolie est l'adepte : « *boire à tous les abreuvoirs* ».

Une version liquide du premier qui signifie que l'élu mantais ne manque pas de coller à celui qui apparaît comme un prochain président de la République possible de l'après Macron.

Le parcours politique de Raphaël Cognet est pour le moins sinueux. Ancien adhérent UMP puis les Républicains aux côtés de Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines dont il a été longtemps le collaborateur avant de lui tourner le dos, le maire de Mantes-la-Jolie a ensuite fait les yeux doux à la présidente de la région Île-de-France Valérie Pécresse avant les dernières présidentielles. Est-il aujourd'hui occupé à se rapprocher d'Édouard Philippe qu'il pense être le bon cheval pour les prochaines échéances ? Alors même qu'il dirige une majorité municipale divisée sur un sujet majeur comme la construction d'une prison dans la ville voisine de Magnanville ? Une partie de son conseil municipal soutenant le gouvernement qui veut cette implantation contre l'avis de la population magnanvilloise.

C'est à l'évidence l'opportunisme qui le guide car pour qui le connaît bien, c'est plutôt à la droite dure que Raphaël Cognet se situe. Lui que tout permet de classer dans cette famille politique. Tenant de la frange la plus conservatrice de l'église catholique, il a été sympathisant de la Manif pour Tous avant de se rapprocher de Sens Commun. ■

MANTES-LA-JOLIE

Mantes ne ment pas

La lecture du magazine municipal mantais est un moment de pure délectation, une sorte de condensé d'humour benêt, au second voire au troisième sinon quatrième degré ! Plus c'est gros plus ça passe, doivent penser le ravi de la crèche et sa cour. Nous reviendrons dans un prochain numéro sur l'escroquerie intellectuelle qui consiste à présenter la politique sociale municipale comme nouvelle, juste et généreuse alors qu'elle est archaïque, clientéliste et pingre. Mais cette semaine nous voulons simplement relever la magnifique tribune libre de la majorité qui nous apprend que « *la ville revit, les commerçants aussi* » et plus particulièrement parce qu'il y aurait eu 100 000 consommateurs de plus dans notre commune en 2023 comparé à 2022 !!! Quelle source sérieuse, quel organisme officiel, pour avancer de tels chiffres avec un aplomb digne de la grande époque du stalinisme ? Aucun bien sûr si ce n'est l'aveuglement de ceux qui ne veulent pas voir que ne viennent plus à Mantes que ceux qui veulent manger un kebab ou qui ont des problèmes auditifs, les seuls commerces qui ouvrent tandis que disparaissent commerces alimentaires et magasins de vêtements. Qu'il est terrible de voir une aussi charmante ville se dégrader jour après jour. À au fait deux mois déjà que la ville a repris la propreté en direct sans passer par GPSEO : ne doutons pas que le prochain Cognet Magazine nous expliquera que tout va bien, pensant que notre serons assez bête pour le croire. Faudra t'il que nous publiions des photos des poubelles débordantes, des encombrants jetés n'importe quand n'importe où ? La totalité des pages de votre journal préféré n'y suffirait pas. Et ça ne sera de toute façon pas nécessaire : il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Il n'y a surtout pas de pire politique que celui qui prend ses concitoyens pour des idiots ignorants. ■

FAITS DIVERS SÉCURITÉ

AURELIEN BAYARD

MANTES-LA-JOLIE

Un adolescent se fait voler avec un couteau sous la gorge

Début décembre 2023, un adolescent de 16 ans se fait détrousser par des jeunes de son âge qui le menaçaient avec un couteau. Après enquête, ils ont été retrouvés et attendent leur passage devant le tribunal pour enfant.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Les policiers sont parvenus depuis fin janvier à interpeller les différents agresseurs, les uns à la suite des autres. Leur jugement par le tribunal pour enfants est attendu prochainement.

Le 5 décembre 2023 vers 17h, un adolescent de 16 ans passe les portes du commissariat afin de déposer plainte suite à une extorsion aggravée dont il avait été victime le jour même deux heures auparavant. Son récit est glaçant. Deux jeunes de son âge l'ont abordé dans le square de Brieussel et ont obtenu son numéro de téléphone afin de lui vendre des « *puffs* », ces cigarettes électroniques à usage unique au goût souvent fruité. Alors qu'il reprend sa route, il est rattrapé rue de Champagne en direction de la gare SNCF par ces mêmes jeunes.

L'un d'entre eux place un couteau type « *opinel* » au niveau de sa gorge et lui ordonne de vider ses poches afin de leur remettre « *tout ce qui coûte cher* ». La victime s'exécute, leur laissant ainsi son téléphone portable, sa carte de transport, 50 euros, son blouson et échange également ses baskets avec l'un des agresseurs. Les investigations débutent alors et les inspecteurs exploitent directement les différents systèmes de vidéoprotection. Le visionnage permet déjà de confirmer les dires de l'adolescent. Puis, la collaboration entre les différents effectifs permet de cibler trois individus, dont l'un était clairement identifiable.

Le 23 janvier au matin, il est donc interpellé à son domicile de Mantes-la-Jolie puis placé en garde à vue. La perquisition réalisée permet de retrouver la paire de baskets et le blouson de la victime. Quant au téléphone, il avait été revendu via « *Snapchat* » pour 45 euros. En audition, ce jeune de 16 ans met en cause son complice puisqu'il déclare que c'est lui qui avait décidé de l'agression et donne également son nom et son prénom. Le même jour, un autre jeune de 17 ans est arrêté car il avait utilisé la carte bancaire de la victime.

Le 13 février, l'acolyte se fait donc interpeller dans son foyer puis finit aussi en garde à vue. Durant son audition, il rejette son implication malgré les éléments à charge comme le fait d'avoir fait l'objet, le 20 décembre 2023 d'une procédure simplifiée pour port d'arme prohibé de catégorie D, un couteau type « *opinel* » …

Ces trois individus ont été remis en liberté et seront jugés prochainement au tribunal pour enfants. ■

LIMAY

Un chauffeur de poids lourd gravement brûlé par des kilos de produits chimiques

Le 21 février, alors qu'il remplissait le silo de son camion avec de la chaux, un homme de 50 ans a été enseveli par ce produit chimique. Il a été pris en charge en urgence absolue.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Une trentaine de sapeurs-pompiers et dix-sept véhicules de secours ont été appelés afin de sécuriser les lieux et sauver le cinquantenaire.

Alors qu'il était en train de remplir sa citerne de 20 tonnes avec de l'hydroxyde de calcium – plus communément appelé « *chaux* », un homme de 50 ans a vu plus d'une centaine de kilos de ce produit chimique l'ensevelir. D'après le *Parisien*, les faits se sont déroulés le 21 février, sur le port industriel de Limay. Cela se serait produit à cause d'un problème de surpression à l'intérieur de la citerne.

Une trentaine de sapeurs-pompiers appelée

Le conducteur du poids lourds souffre donc de plusieurs brûlures graves sur la majorité de son corps. Une trentaine de sapeurs-pompiers et dix-sept véhicules de secours ont été appelés afin de sécuriser les lieux et sauver le cinquantenaire. Celui-ci a été transporté en urgence absolue vers un hôpital parisien. ■

MANTES-LA-VILLE

Un homme en garde à vue pour avoir grièvement blessé sa compagne

Dimanche vers 2 h du matin, un homme a été arrêté et placé en garde à vue après que les forces de l'ordre soient intervenues pour sauver une femme de 32 ans grièvement blessée au cou.



ILLUSTRATION / GAZETTE YVELINES

Les policiers sont intervenus grâce à des appels des voisins qui pouvaient entendre la dispute du couple.

Les enquêteurs vont avoir fort à faire dans les prochains jours. Dans la nuit de samedi à dimanche, une femme de 32 ans a été retrouvée chez elle avec plusieurs marques de lacération sur tout le corps, notamment au niveau de la gorge. D'après les informations du *Parisien*, elle a été transportée en état d'urgence absolue à l'hôpital Percy, situé à Clamart dans les Hauts-de-Seine. Le compagnon est fortement suspecté.

Les policiers sont intervenus grâce à des appels des voisins qui pouvaient entendre la dispute du couple. Pour appréhender le principal suspect, ils ont dû utiliser leur taser. Toujours selon les dires du quotidien régional, celui-ci était recouvert de traces de sang et livrait plusieurs versions des faits pour expliquer la situation. Ivre, il a été transféré à l'hôpital de Mantes-la-Jolie. Si un étui de couteau a été retrouvé, l'arme n'a toujours pas été retrouvée.

Par ailleurs, le couple a un enfant de 3 ans qui dormait pendant la rixe. Il a été pris en charge par les services sociaux. ■

LIMAY

Il cale en plein rodéo urbain

Le 17 février, un homme d'une vingtaine d'année s'amusait à effectuer un rodéo urbain avenue Edouard Fosse à Limay. Il a été rattrapé par les effectifs de la BAC à cause de sa moto qui avait calé.

Même pas capable de faire l'imbécile correctement. Le 17 février en fin d'après-midi, un homme de vingt ans s'amuse avec sa motocross Yamaha 250 à pratiquer un rodéo urbain au niveau de l'avenue Edouard Fosse à Limay. Les effectifs de la BAC de Mantes-la-Jolie se rendent sur place et constatent qu'il ne porte pas ses équipements de sécurité.

Il reconnaît les faits

Ils commencent à le suivre et finissent par l'interpeller au niveau de l'allée des Célestins car le motard se trouvait à l'arrêt, son engin ayant calé. En audition, il explique qu'il était venu de Seine-Saint-Denis avec un cousin pour « *rejoindre des amis dans une forêt à Limay pour s'amuser avec des motocross* ». Il précise également avoir acheté sa moto trois jours auparavant pour la somme de 3 000 euros et reconnaissait l'intégralité des faits lui étant reprochés.

À l'issue de la mesure de garde à vue, l'intéressé était remis en liberté avec 120 jours-amende de 5 euros, assortis de la confiscation de la motocross placée sous scellés. ■



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

En audition, il explique qu'il était venu de Seine-Saint-Denis avec un cousin pour « *rejoindre des amis dans une forêt à Limay pour s'amuser avec des motocross* ».

LES MUREAUX

Menace de mort envers son père et des policiers

Le 20 février, un homme de 50 ans vivant chez ses parents a proféré des menaces de mort envers son père et ses sœurs. Idem contre les forces de l'Ordre qui tentaient de l'arrêter. Il a écopé de 4 mois ferme.

Alors qu'il venait de descendre plusieurs bières qu'il avait achetées à Auchan, un homme de cinquante ans rentre chez ses parents qui l'hébergent depuis la mise en place de son bracelet électronique. Le cinquantenaire s'enferme alors dans la salle de bain. Son père – qui est âgé de 80 ans - monte à l'étage car il entend son fils fracasser le mobilier et le carrelage et c'est à ce moment-là qu'il hurle « *je vais tous vous crever et brûler la maison* ».

Une de ses sœurs, présente également dans ce domicile, veut aider son père et se retrouve face à son frère. Il lui crache alors dessus et continue à proférer des insultes dont « *vous êtes toutes des putes, bande de salopes* ». Elle appelle donc la Police qui finit par l'arrêter non sans mal. Tous ces faits se déroulant le 20 février. 2 jours plus tard, lors de son procès en comparution immédiate, l'homme de cinquante ans tente de se défendre, tout d'abord en expliquant les raisons de son état : il pensait à sa fille dont il n'avait pas la garde, ce qui l'a poussé à boire.

Il nie également la version des faits de son père et de sa sœur. Selon lui, il se serait allongé sur le lit et c'est devant cet état de loque humaine que son père l'aurait traité de clochard. Suite à ces propos, le cinquantenaire lui aurait alors mal parlé sans pour autant le menacer de mort. Il avance même que ce sont ses sœurs qui manipulent son père pour le dresser contre lui.

Sauf que le président de la cour lui rappelle sa trentaine de condamnations depuis 1999, avec toutes en fil rouge un véritable problème avec l'alcool. Le prévenu déclare être suivi par l'hôpital de Poissy pour cela mais arrête unilatéralement son traitement de temps en temps, même si selon lui, il se bat pour s'en sortir. Par ailleurs, la mère du prévenu a décidé de retourner vivre au Maroc tant la situation était insoutenable pour elle à cause de son fils.

Après délibération, la cour a décidé de le condamner à 4 mois ferme. ■



ILLUSTRATION / GAZETTE YVELINES

L'homme a déjà reçu une trentaine de condamnations depuis 1999, avec toutes en fil rouge, un véritable problème avec l'alcool.

YVELINES

Arrêté avec 5 kg de cannabis au péage de Saint-Arnoult

Un homme d'une vingtaine d'années devait servir de transporteur pour acheminer 5 kilos de résine de cannabis de Paris vers Bourges. Il a été arrêté le 20 février avec son frère et un de ses amis au niveau du péage de Saint-Arnoult-en-Yvelines.



ILLUSTRATION / GAZETTE YVELINES

L'ami et le frère, ayant tous les deux un casier judiciaire vierge, ont écopé de 8 mois de prison avec sursis, quant à l'instigateur de l'épopée, il devra rester en prison durant 1 an.

Trois individus de 22 à 25 ans comparaissaient devant le tribunal de Versailles dans le cadre des comparutions immédiates. Leur délit : avoir un sac contenant 5 kilos de résine de cannabis dans leur voiture. Les faits se sont déroulés le 20 février.

Alors qu'il tente de refaire sa vie du côté de Bourges, le chef-lieu du Cher, un homme de 25 ans a cruellement besoin d'argent et renoue contact avec des connaissances basées en Seine-Saint-Denis. Ils lui demandent alors de réaliser un aller-retour jusqu'en région parisienne afin de transporter le sac rempli de stupéfiant, lui promettant 200 euros par kilo ramené. Le lieu du rendez-vous se trouve à Colombes (Hauts-de-Seine), à côté d'un kebab. Il part le 19 février et embarque avec lui un de ses amis et retrouve même son frère dans les Hauts-de-Seine.

Tout ce petit monde se fera attraper par les douaniers au niveau du péage de Saint-Arnoult après une légère course-poursuite, le véhicule des 3 individus devenant incontrôlable après avoir roulé sur une herse.

L'ami et le frère, ayant tous les deux un casier judiciaire vierge, ont écopé de 8 mois de prison avec sursis, quant à l'instigateur de l'épopée, il devra rester en prison durant 1 an. ■

Engagés
face au défi mondial de l'eau



Aqualia et SEFO soutiennent l'économie circulaire et de proximité favorisant ainsi la durabilité du système.

Le groupe Aqualia, et la SEFO, sont engagés dans le développement durable par l'optimisation des ressources qui lui sont confiées.

La protection des écosystèmes, les économies d'énergie, la réduction des consommations d'eau, tels sont les òbjectifs et les ambitions de la SEFO.

Tous ensembles, nous réussirons.

aqualia | sefo
Votre compagnie des eaux

aqualia.com ■ https://sefo-eau.com/

SPORT

MAXIME MOERLAND

FOOTBALL
Pas d'exploit pour le FC Mantois qui sort la tête haute

Les Mantais, qui étaient devant à la pause, ont fini par s'incliner face à Troyes (3-2) en 1/8ème de finale de la Coupe Gambardella ce dimanche 25 février.



LA GAZETTE EN YVELINES

Avec un score de 2 buts à 1 à la mi-temps, l'espoir était permis pour les U19 du FC Mantois.

Les jeunes du FC Mantois ne verront pas les quarts de finale de la Coupe Gambardella. Après avoir réalisé l'exploit d'éliminer Le Havre en 1/16ème de finale le 4 février, les Mantais ont redonné rendez-vous à leurs supporters dimanche dernier, au stade Jean Paul David de Mantes-la-Jolie. Ces derniers sont une nouvelle fois venus en nombre pour les encourager pour ce 1/8ème de finale face à Troyes, et ce malgré la pluie battante.

L'ambiance électrique du début de match a pourtant rapidement été douchée. Dominateurs, les jeunes de l'ESTAC ont logiquement ouvert le score sur corner à la 15ème minute, par l'intermédiaire de Salimou Diarra. Mais c'est peut-être ce dont les Mantais avaient besoin : ce but inaugural a libéré les locaux, qui se sont ensuite montrés impériaux dans les duels et dans l'engagement.

La suite, on la doit à Eden Charles Eboa Mbella. Le numéro 11 du FC Mantois a fait parler la poudre sur son aile gauche, d'abord en égalisant d'une frappe enroulée (19'), puis en réalisant un véritable exploit personnel : après avoir éliminé deux joueurs d'un crochet, l'ailier a lobé magistralement le gardien troyen depuis l'entrée de la surface (27'). Il n'en fallait pas plus pour faire exulter le stade Jean Paul David, qui a bien failli atteindre le Nirvana lors d'un sauvetage in-extremis du dernier rempart de l'ESTAC deux minutes plus tard.

Avec un score de 2 buts à 1 à la mi-temps, l'espoir était permis. Les centaines de Mantais présents dans les tribunes pouvaient alors sentir la magie de la coupe faire ses œuvres devant leurs yeux… Avant de finalement déchanter. Était-ce la faute à une soufflante du coach troyen à la pause ? Aux trombes d'eau faisant glisser les joueurs à chaque accélération ? Ou aux blessures ayant perturbé les plans du staff mantais ? Peut-être un peu de tout ça. Mais le résultat est le même. Avec un but dès le retour des vestiaires (47') et un autre après l'heure de jeu (70'), les Troyens ont finalement fait respecter la logique. Si c'est bien la fin d'une belle aventure pour les U19 du FC Mantois, ils peuvent garder la tête haute après un tel parcours. ■

VOLLEY-BALL
Le CAJVB fait la course en tête

Les Conflanais ont remporté leur première rencontre de play-down face à Bellaing-Porte du Hainaut, le samedi 24 février au gymnase Pierre Bérégovoy.

Cette première journée de play-down avait pourtant mal commencé pour les Corsaires, menés 25 à 22 par Bellaing/Porte du Hainaut à l'issue du premier set. L'ombre d'une défaite inaugurale à plané sur le gymnase Pierre Bérégovoy, le samedi 24 février, mais c'était sans compter sur les ressources des Conflanais, qui n'ont pas tardé à se remettre à l'endroit. En s'adjugeant les trois manches suivantes (25-21, 33-31, 25-10), le CAJVB s'est finalement imposé devant ses supporters, et peut ainsi aborder les prochaines journées avec sérénité.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Ce premier succès met en effet les Yvelinois dans de bonnes dispositions en vue d'un éventuel maintien : avec 17 points, ils occupent la tête des play-down.

En tête pour éviter la relégation

Ce premier succès met en effet les Yvelinois dans de bonnes dispositions en vue d'un éventuel maintien : avec 17 points, ils occupent la tête des play-down devant Villejuif (16 points), Lyon (12 points) et Cauldry (10 points). En comptant 8 points d'avance sur le premier relégable, les Corsaires semblent, sauf catastrophe, se diriger vers une nouvelle saison au sein du championnat d'Élite Masculine 1. ■

FOOTBALL
Le Mantais Joan Tincres signe pro à l'AS Monaco

Formé au FC Mantois, l'international français U18 a signé son premier contrat professionnel au sein de son club actuel, l'AS Monaco.

Les supporters du FC Mantois présents pour le 1/8ème de finale de Coupe Gambardella (voir ci-contre) ont reçu la visite d'un invité surprise, dimanche dernier au stade Jean-Paul David. Natif du Val-Fourré et formé au sein du club local, Joan Tincres est venu soutenir les siens à l'occasion de la rencontre face à Troyes. Et il n'est pas venu les mains vides. L'international français U18 avait avec lui le maillot de l'AS Monaco, floqué à son nom et à celui de son club formateur, pour annoncer la signature de son premier contrat professionnel avec le club monégasque.

Arrivé sur le Rocher en 2021 et vainqueur de la Coupe Gambardella en 2023, l'attaquant a paraphé un bail jusqu'à juin 2027. Une juste récompense pour celui qui n'aura cessé de gravir les échelons ces derniers mois : après avoir été un grand artisan de la victoire de Monaco en Gambardella, il s'est illustré récemment lors de la Coupe du monde U17, en Indonésie, inscrivant 3 buts durant la compétition. ■



LA GAZETTE EN YVELINES

Arrivé sur le Rocher en 2021 et vainqueur de la Coupe Gambardella en 2023, l'attaquant a paraphé un bail jusqu'à juin 2027.

BOXE
La plus grande compétition de Muay Thaï féminin d'Europe fait escale à Poissy

Le Queen Gloves mettra aux prises les meilleures combattantes de boxe thaï d'Europe au sein du complexe sportif Marcel Cerdan, le samedi 9 mars prochain.

Une soirée 100 % Muay Thaï, 100 % féminin : voilà le programme du Queen Gloves, qui se tiendra au complexe sportif Marcel Cerdan de Poissy. La plus grande compétition continentale de la discipline mettra aux prises les meilleures combattantes d'Europe à l'occasion de sa 6ème édition, le samedi 9 mars prochain en terres pisciacaises.

Parmi les affiches de la soirée, un duel entre deux des meilleures combattantes de l'Hexagone : Alexandra Chatenet et Fadimata Amadou, respectivement championnes nationales des -57 et -60 kg, tenteront de devenir la numéro 1 des deux catégories. Jeanne Huron, invaincue depuis de nombreux combats, sera aussi de la partie et fera face à Dalila Tanzy, qui tentera de la détrôner et de s'emparer du titre de championne nationale semi-pro des -60 kg.

Pour assister à ces combats et à bien d'autres, rendez-vous à partir de 17h au complexe sportif Marcel Cerdan. La billetterie est accessible sur le site my.weezevent.com/queen-gloves-6. ■



ILLUSTRATION / QUEEN GLOVES

Parmi les affiches de la soirée, un duel entre deux des meilleures combattantes de l'Hexagone : Alexandra Chatenet et Fadimata Amadou, respectivement championnes nationales des -57 et -60 kg.



Votre eau mérite nos meilleures ressources

Toujours à vos côtés, que ce soit sur le terrain, dans nos agences ou en télétravail, les équipes Veolia sont mobilisées au quotidien pour assurer vos #ServicesEssentiels.

Pourquoi ? Parce que l'#EauPotable et l'#Assainissement sont vitaux. Et que nous servons un Français sur trois. Tout simplement.

Ressourcer le monde

VEOLIA

CULTURE LOISIRS

LA REDACTION

VALLEE DE SEINE

Nicolas Lumbreras, de Chanteloup-les-Vignes aux « *Petits Meurtres d'Agatha Christie* »

Chantelouvais d'origine, l'acteur, dramaturge et metteur en scène est à l'affiche de la série culte de *France 2*, qui prendra fin le 8 mars après 15 ans d'antenne.

MAXIME MOERLAND



LES PETITS MEURTRES D'AGATHA CHRISTIE

Nicolas Lumbreras joue Bob, caricature tordante du hippie des années 70.

Un léger goût doux-amer. C'est ce que retiendra Nicolas Lumbreras de son passage dans la série « *Les Petits Meurtres d'Agatha Christie* ». Car s'il partage avec enthousiasme sa « *grande fierté* » d'avoir pris part à la série culte de *France 2*, il a un regret : que cela n'ait pas duré plus longtemps.

En effet, « *Meurtres au pensionnat* », qui sera diffusé le vendredi 8 mars à 21 h 10, sera l'épisode final du feuilleton qui occupe nos écrans depuis 15 ans. Arrivé en tant que personnage récurrent dans cette troisième et ultime saison, l'Yvelinois Nicolas Lumbreras n'aura donc eu que 10 épisodes pour donner vie à Bob, hippie complètement loufoque et servant de caricature aux années 70 dépeintes dans ce troisième volet de la série. « *J'étais très fier d'en faire partie, parce que c'est une série que je trouve très exigeante, que ce soit à l'écriture ou à la réalisation*, souligne-t-il. *C'était un vrai bonheur de se retrouver pour tourner, il y avait une vraie symbiose. Malheureusement on n'a tourné que 10 épisodes, mais c'est normal de passer à autre chose* ».

Avant de s'inviter dans votre petit écran, Nicolas Lumbreras a grandi dans les Yvelines. À Chanteloup-les-Vignes, pour être précis, où il se rend encore pour rendre visite à sa famille. Aujourd'hui acteur de théâtre, de cinéma et de télévision mais aussi metteur en scène, il a fait ses premiers pas sur les planches au sein de la troupe du lycée Charles de Gaulle de Poissy, avant de rejoindre une troupe à Guerville, La Compagnie des Inviteurs. « *Puis de fil en aiguille, j'ai fait beaucoup de théâtre, et de plus en plus de tournages* », se remémore-t-il.

Vous avez peut-être aperçu cet artiste multi-casquettes dans des séries comme *Scènes de ménages* et *Balthazar*, ou au cinéma dans *Barbaque* de Fabrice Éboué, *Santa et Cie* d'Alain Chabat ou plus récemment dans *Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée* d'Olivier Van Hoofstadt, dans lequel il avoue s'être « *beaucoup amusé* ». Mais c'est bien au théâtre que Nicolas Lumbreras s'est particulièrement distingué, que ce soit grâce à la pièce à succès « *Edmond* » d'Alexis Michalik, ou à « *La Course des Géants* » de Mélody Mourey, qui lui a valu de remporter un Molière du comédien dans un second rôle en 2022. « *J'adore faire plein de choses différentes, mettre en scène, écrire, tourner… Je n'ai pas envie de choisir !* » s'amuse-t-il.

Bien que « *Les Petits Meurtres d'Agatha Christie* » tirent leur révérence, les prochaines semaines s'annoncent chargées pour le comédien, qui multiplie les projets. Il est à l'affiche du nouveau film de Didier Le Pêcheur, « *La Vie Rêvée des Autres* », et de la série OCS « *Extra* » qui sera diffusée à la rentrée. Sans parler de la pièce « *C'est pas facile d'être heureux quand on va mal* » de Rudy Milstein, programmée jusqu'au 12 mai prochain au théâtre Lepic. « *Là je suis sur scène, j'ai des petits tournages qui arrivent, j'attends des réponses… Je suis occupé, je touche du bois pour que ça dure !* » Nicolas Lumbreras n'oublie pas pour autant d'où il vient : il avoue même qu'il adorerait jouer à l'espace Julien Green d'Andrésy, où il a vu ses premières pièces à l'adolescence. ■

MEDAN

Poussez les portes du Château

Une visite guidée de ce haut-lieu du patrimoine de la Vallée de Seine est organisée le samedi 9 mars prochain à 15 h, en compagnie des propriétaires des lieux.

Situé sur les coteaux des bords de Seine, le château de Médan a accueilli des hommes de lettres célèbres tels que les poètes de la Pléiade pendant la Renaissance, ou encore l'écrivain Maeterlinck au XX^{ème} siècle. Le samedi 9 mars, vous pourrez découvrir ses secrets à l'occasion d'une visite guidée de 2 heures, organisée sous les coups de 15 h.

Les propriétaires passionnés des lieux, Mme et M. Aubin de Malicorne, vous embarqueront à travers cet édifice dont la structure d'origine date du IX^{ème} siècle. L'occasion pour eux de narrer l'histoire de la restauration qu'ils ont menés pour sauver de l'abandon cet ancien pavillon de chasse, qui conserve encore le souvenir du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. La visite est accessible au tarif de 12 euros sur le site terres-de-seine.youbook.travel/fr. Et si vous n'êtes pas disponible à cette date, d'autres visites sont prévues, comme le 28 avril ou le 1er juin. ■

TRIEL-SUR-SEINE

Une nouvelle version du « *Huis Clos* » de Jean-Paul Sartre au théâtre Octave Mirbeau

Les Comédiens de la Tour proposent 7 représentations du grand classique de Jean-Paul Sartre du 1er au 10 mars prochain, au théâtre Octave Mirbeau de Triel-sur-Seine.

Trois personnes qui ne se connaissent pas et que tout oppose vont demeurer ensemble dans une même pièce pour toujours. Et ça va faire des étincelles. La troupe des Comédiens de la Tour s'attaque à un gros morceau avec « *Huis Clos* », pièce de théâtre de Jean-Paul Sartre datant de 1943… mais qui n'a rien perdu de sa pertinence : la mise en scène astucieuse de ce trio infernal offre aux spectateurs une nouvelle lecture de la pièce.



DR

Dialogues percutants, tension et retournements de situation sont au programme.

Sept représentations prévues

7 représentations sont prévues au théâtre Octave Mirbeau de Triel-sur-Seine : le vendredi 1er, le samedi 2, le jeudi 7, le vendredi 8 et le samedi 9 mars, à 21 h, ou encore les dimanches 3 et 10 mars à 16 h. Le tarif plein s'élève à 10 euros, tandis que le tarif réduit est à 5 euros pour les mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi et retraités. Les réservations se font par mail à l'adresse spectacles@comediensdelatour.fr, sur internet (comediensdelatour.fr) ou par téléphone au 01 39 27 94 59. Le retrait des billets se fait sur place, 30 minutes avant le début de la séance. ■

AUBERGENVILLE

De Bach à Debussy, le piano s'invite à la Maison des arts

C'est un pianiste à la renommée internationale qui se présentera à la Maison des arts, le mercredi 6 mars à Triel-sur-Seine. Les Aubergenvilloises et Aubergenvillois ont rendez-vous pour un concert de piano commenté par Tomohiro Hatta, à 14 h 30 à la salle Poulenc. Le virtuose japonais a joué dans le monde entier, du Royaume-Uni à l'Inde en passant par la Russie ou le Tribeca de New-York.

Tomohiro Hatta est actuellement professeur de piano au Conservatoire Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise (CRR) et au Conservatoire de Musique de Coudray-Montceaux en France. ■

CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Une *Jam Session* pour les amoureux du jazz

Pour mettre la lumière sur les amateurs ou professionnels du jazz, elle se tiendra le jeudi 21 mars à 20 h, à l'hôtel de Ville.

Que vous soyez amateur ou professionnel, faites parler votre talent pour le jazz avec la première scène ouverte de Carrières-sous-Poissy. Le jeudi 21 mars à 20h, une *Jam Session* se tiendra à l'hôtel de Ville avec le groupe « *Le Saint-Louis Jazz Orchestra* » qui pourra vous accompagner sur votre morceau préféré.

Si vous souhaitez vous inscrire en tant que musicien, il faut vous inscrire via l'adresse ndanim78@gmail.com ou par téléphone au 06 62 14 21 18. Mais si vous voulez simplement profiter de la soirée en tant que spectateur, c'est via l'adresse service.culture@carrieres-sous-poissy.fr que ça se passe.

Le tarif plein est 10 euros, contre 5 euros pour le tarif réduit. Pour plus d'informations, contactez le 01 75 86 10 11. ■

LE MORNING LFM

Lisa Do Couto Teixeira, un talent made in Mantes-la-Jolie à suivre

Vendredi 16 février, Lisa Do Couto Teixeira était l'invitée de Leslie dans *Le Morning LFM*. Actrice et modèle, elle sera à l'affiche en 2024 de l'adaptation du jeu *Les Loups-Garous de Thiercelieux* par François Uzan pour *Netflix*.



LFM RADIO

L'actrice et modèle Lisa Do Couto Teixeira .

Lisa Do Couto Teixeira a été formée sur les bancs du Cours Florent, les célèbres cours qui préparent les artistes de demain. Nombreux sont ceux et celles qui y sont passés comme Francis Huster ou encore Isabelle Adjani et un autre talent des Yvelines, Ali Marhyar. « *J'ai toujours été attirée par le théâtre, j'ai toujours aimé regarder des films avec ma mère* » confie l'actrice au micro du *Morning*. Lisa est également revenue sur sa première expérience. C'était dans la film *Barbaque* de Fabrice Eboué, dans lequel elle jouait la fille de ce dernier et de Marina Foïs.

L'idée de jouer au théâtre la séduit également « *On parle beaucoup du milieu du cinéma qui est fermé, mais le milieu du théâtre l'est pas mal aussi* » regrette Lisa Do Couto Teixeira.

> ***« C'est un peu rageant »***

Durant l'interview, la jeune actrice née d'une mère blanche et d'un père noir, a d'ailleurs dénoncé le manque de formation sur les différents types de texture de cheveux « *Lorsque j'arrive sur des tournages et que l'on ne sait pas s'occuper de mes cheveux alors qu'on est en 2024, c'est un peu rageant* » confie-t-elle. Être vue en fonction de son talent et non pas de son origine ou sa couleur de peau, c'est l'espoir que nourrit Lisa pour les acteurs et actrices issues de la diversité.

« *Loups-Garous* », le film de François Uzan, scénariste de la série Lupin, est prévu en 2024, mais la plate-forme de streaming *Netflix* n'a pas encore annoncé une date précise. Une chose est sûre, on pourra y retrouver le jeune talent made in Mantes-la-Jolie ! ■

Le Morning LFM, présenté par Leslie, du lundi au vendredi de 6h30 à 9h30, sur le 95.5FM et sur internet.

CE QUE FEMME VEUT

Entretien avec Kanza Sakat, députée suppléante LFI de la 8ème circonscription des Yvelines

Dans le dernier numéro de *CQFV*, Hakima recevait Kanza Sakat députée suppléante au côté de Benjamin Lucas sur la 8ème circonscription des Yvelines, également attachée parlementaire.

Un focus sur le parcours et les ambitions d'une élue de l'ombre, originaire du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie. Les députés suppléants ne sont pas, par définition, en « *tête d'affiche* ». Alors comment se traduit cet engagement dans l'ombre ? L'élue, discrète, qui confirme préférer l'action de terrain, a accepté de nous accorder sa première interview depuis les élections législatives du 19 juin 2022.

Mère de deux enfants, celle qui travaillait auparavant dans le secteur commercial, explique que son engagement militant remonte à plus d'une dizaine d'années. « *Je suis militante LFI depuis plusieurs années, j'ai toujours cherché à convaincre autour de moi.* »

Elle partage son regard sur la situation sociale des habitants de sa circonscription, dans le Mantois : « *Sur notre territoire, on a connu 30 ans de droite, ça n'a pas payé... Le contraste entre le Val-Fourré et le centre ville s'est accentué.* » Kanza Sakat réagit également à l'image médiatique régulièrement associée au parti LFI : « *Il est facile de caricaturer ceux qui expriment une colère du public, sur le terrain nos combats sont compris par les gens* ». L'élue dit néanmoins s'inquiéter du traitement réalisé par une forme de presse sur les prises de positions de la Nupes, au profit de la banalisation des idées d'extrême droite. ■

CQFV, tous les mardis à 11h, présenté par Hakima Aya. L'intégralité de l'émission est disponible sur lfm-radio.com/podcast.



LFM RADIO

Kanza Sakat, attachée parlementaire et députée suppléante.

JEUX

SUDOKU : niveau moyen

	6	2		8	9			
	7					3		
			7			4		6
	2		3	6		9		
	3							
		8	9			5		2
2				9			6	
8	5	1	2				9	3
7			8	3				5

SUDOKU : niveau difficile

8								
	6		4	5		1	8	
4	7							
	3				7	2		
		5	3			6		
	8	7			5		1	
					3	5		
5		6			4		2	
3				6		7		

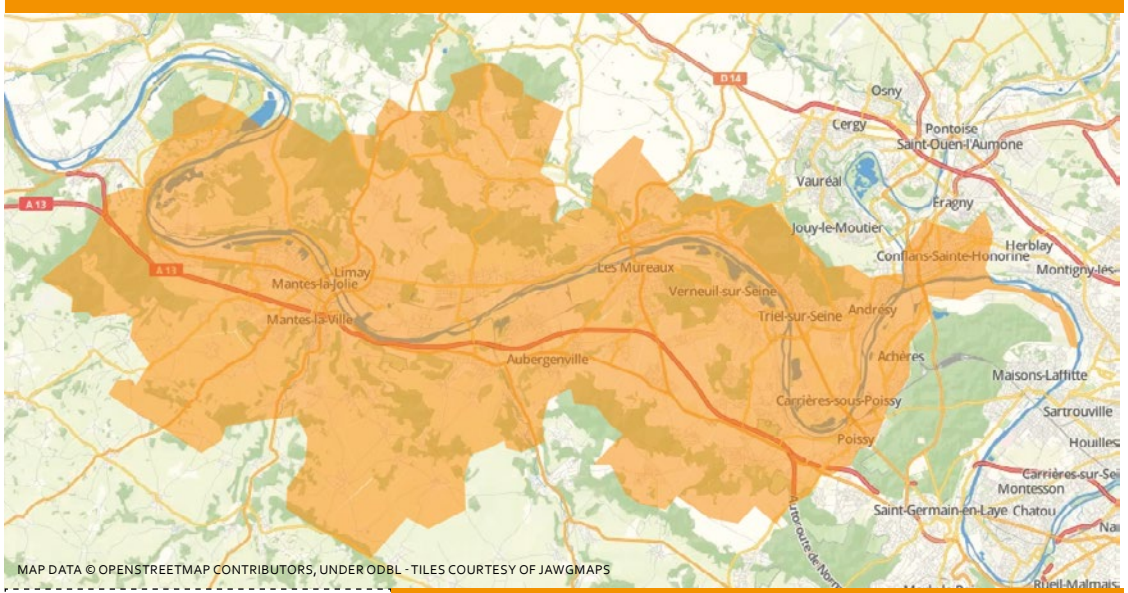
Les solutions de La Gazette en Yvelines n°378 du 21 février 2024 :

7	3	8	1	4	5	2	9	6
2	5	6	3	8	9	1	4	7
1	4	9	6	2	7	8	3	5
6	2	3	7	5	8	4	1	9
5	9	4	2	6	1	7	8	3
8	1	7	9	3	4	6	5	2
9	7	2	8	1	3	5	6	4
4	6	1	5	9	2	3	7	8
3	8	5	4	7	6	9	2	1

6	8	1	5	3	7	4	9	2
4	2	7	6	1	9	3	8	5
3	5	9	4	2	8	6	1	7
9	6	5	1	4	3	2	7	8
1	3	8	7	9	2	5	4	6
7	4	2	8	5	6	1	3	9
2	9	6	3	7	1	8	5	4
8	1	4	9	6	5	7	2	3
5	7	3	2	8	4	9	6	1

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

La Gazette en Yvelines



L'actualité locale de la vallée de Seine, de Rosny-sur-Seine à Achères en passant par chez vous !

Vous avez une information à nous transmettre ?
Un évènement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?
Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr

9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr

Directeur de la publication, éditeur, rédacteur en chef : Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* **Rédacteur en chef adjoint, Actualités, Sport, culture :** Maxime Moerland - maxime.moerland@lagazette-yvelines.com **Actualités, faits divers, culture :** Aurélien Bayard - aurelien.bayard@lagazette-yvelines.com **Publicité :** Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* **Mise en page :** Lucas Barbara - *maquette@lagazette-yvelines.fr* **Imprimeur :** *Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve*

ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 2-2024 - 60 000 exemplaires
Edité par *La Gazette du Mantois*, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

DITES OUI
À UNE VIE MOINS CHÈRE

Toujours plus de prix et toujours le moins cher…



E.Leclerc MANTES-LA-VILLE

RCS NANTERRE 880 892 518

87 Boulevard Roger Salengro - 78711 MANTES-LA-VILLE

Tél. : 01 34 97 33 60

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 20h30, le vendredi de 8h30 à 21h00
et le samedi de 8h30 à 20h30